

PROFESSION BANLIEUE

L'ANCT : L'ÉTAT DÉCONCENTRÉ AU SERVICE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

15 février 2022



Ce rapport de l'IGA dresse un premier bilan, du point de vue des territoires (collectivités territoriales, préfectures), de l'activité de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) créée par la loi du 22 juillet 2019 et, plus globalement, de l'appui de l'État déconcentré aux collectivités locales.

L'enquête conduite dans seize départements de dix régions montre que les craintes exprimées à la création de l'ANCT se sont dissipées et que le déploiement de l'Agence a contribué à favoriser une nouvelle approche des relations entre l'État et les collectivités territoriales qui privilégie l'appui et le conseil aux projets de territoire.

Elle relève, toutefois, que si le préfet de département, délégué territorial de l'Agence, et les services déconcentrés se sont rapidement adaptés à ces nouveaux enjeux, le processus de déconcentration engagé reste, à ce jour, inachevé : la singularité de l'agence est encore mal comprise, l'occultation du niveau régional fragilise la mise en œuvre de ses missions, la marge de manœuvre laissée aux acteurs locaux

pour adapter les programmes nationaux est insuffisante, les moyens de l'État territorial ne sont pas à la hauteur de l'enjeu.

Le rapport recommande d'aller jusqu'au bout du processus engagé en intégrant pleinement l'ANCT dans l'organisation de l'État territorial et de faire du préfet de département le véritable point d'entrée et pilote de son action sur les territoires.

Lire aussi : [Téléchargez le rapport de l'IGA sur l'ANCT - décembre 2021](#)

- **Emplacement :** [Accueil](#) > [Publications et Ressources](#) > [Les documents, rapports et textes officiels](#) > [Rapports officiels](#) >
- **Adresse de cet article :**
<https://www.professionbanlieue.org/L-ANCT-l-Etat-deconcentre-au-service-de-la-cohesion-des-territoires>